

## INSCRIPTION AUX ÉCOLES

La commune de Saint-Mars-du-Désert compte 2 groupes scolaires (maternelles et élémentaires). Retrouvez sur cette page toutes les modalités pour y inscrire vos enfants

### Qui peut s'inscrire?



#### L'inscription dans les écoles de Saint-Mars-du-Désert concerne :

- La première inscription en école maternelle.
- La première inscription en école élémentaire.

### Les 3 étapes d'inscription



#### 1/ Inscription à la Mairie

Après avoir rempli le dossier de demande d'inscription scolaire, vous devez le retourner en Mairie:

Service scolaire  
Bureau ouvert aux horaires habituels de la Mairie.  
02.40.77.44.09  
[service.scolaire@saintmarsdudesert.fr](mailto:service.scolaire@saintmarsdudesert.fr)

L'inscription doit être obligatoirement effectuée par le ou les représentants légaux de l'enfant. **Pièces à fournir obligatoires :**

#### Pour l'école Philippe CORENTIN

- Livret de famille (original + photocopie)
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (original + photocopie)
- Si vous êtes hébergés, une attestation d'hébergement écrite vous sera demandée. Pour cette modalité, vous seront nécessaires : votre carte d'identité, la carte d'identité de l'hébergeant ainsi que son justificatif de domicile.
- Copie de jugement précisant l'autorité parentale en cas de séparation
- Copie du carnet de vaccinations

#### Pour l'école George SAND :

- Livret de famille (original + photocopie)
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (original + photocopie)
- Si vous êtes hébergés, une attestation d'hébergement écrite vous sera demandée. Pour cette modalité, vous seront nécessaires : votre carte d'identité, la carte d'identité de l'hébergeant ainsi que son justificatif de domicile.
- Copie de jugement précisant l'autorité parentale en cas de séparation
- Certificat de radiation de l'enfant (remis par l'école que votre enfant fréquentait)

#### 2/ Certificat d'inscription

Une fois le dossier complété, un certificat d'inscription scolaire vous sera remis en Mairie, mentionnant l'école d'affectation.

#### 3/ Inscription à l'école

Vous devez ensuite inscrire votre enfant avec le certificat de scolarité auprès du directeur ou de la directrice de l'école qui vous sera indiqué.

#### En téléchargement :

[Formulaire d'inscription aux écoles](#)



Vue plan



## A voir aussi

---

---



### Mairie de Saint-Mars-du-Désert

1, rue de la Mairie  
44850 Saint-Mars-du-Désert

☎ 02 40 77 44 09

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

### Horaires :

#### Lundi > jeudi

9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h30

#### Vendredi

9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h00

#### Samedi (Uniquement Etat Civil hors vacances scolaires)

9h00 > 12h00